



LE MINISTÈRE APPUIE SUR LE BUZZER À SUPPRESSION D'EMPLOIS

Plafonds d'emplois, schémas d'emplois, vacances de postes... ou comment supprimer un maximum d'emplois !

Les organisations syndicales étaient conviées jeudi 26 mars à une réunion de présentation de la répartition des emplois en application de la loi de finances 2026. Alors que ces « arbitrages » sont généralement présentés en début d'année, il aura fallu insister lourdement et attendre la fin mars pour avoir connaissance des conséquences de la politique austéraitre du gouvernement sur les emplois dans nos services et établissements.

Nous avons assisté à un grand moment d'enfumage ! Les outils technocratiques se suivent, se ressemblent et s'empilent. Vous avez aimé les plafonds d'emplois ? Vous allez adorer les schémas d'emplois...

1 / LES PLAFONDS D'EMPLOIS :

Les plafonds d'emplois sont obligatoires dans la loi de finances, mais ne sont qu'indicatifs. La nouveauté de cette année réside dans la suppression systématique des postes qui étaient vacants au 31 décembre, de manière **automatique**.

Ainsi, les postes qui sont restés vacants dans un service ou un établissement ne peuvent plus être pourvus, disparaissent purement et simplement l'année qui suit !

L'intersyndicale a demandé à avoir un état des vacances de postes dans tout le ministère au 31 décembre 2025, mais nous n'en disposons pas à cette heure. Les chiffres de suppressions d'emplois présentés sont donc partiels.

2 / LES SCHEMAS D'EMPLOIS :

C'est la grande nouveauté : une deuxième lame pour couper des emplois.

Le schéma d'emplois détermine le nombre d'emplois à supprimer entre le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2026. Au total, ce sont 172 emplois qui doivent être détruits en 2026, dont 41 pour les services du ministère (Titre 2, emplois payés directement par le ministère) et 141 pour les opérateurs de l'État (Titre3, emplois payés directement par les établissements). Les tableaux ci-dessous sont la ventilation ministérielle des suppressions d'emplois prévues en 2026 par structure du ministère.

EMPLOIS 2026 PAR AUTORITÉ D'EMPLOIS (T3)		
	Schéma d'emplois (en ETP)	Part des effectifs
DGCA (P131)	-25	-0,6%
DGPA (P175)	-58	-0,6%
SG (P224)	-1	-0,7%
DGDCER (P361)	-27	-0,8%
DGMIC (P334)	-20	-0,6%
Total	-131	
EMPLOIS 2026 PAR STRUCTURE DU MINISTÈRE (T2)		
	Titre 2 (En ETP)	Part des effectifs
Administration centrale	-12	0,8%
Services régionaux	-14	0,6%
Opérateurs	-11	0,3%
Autres (SCN, BMC, AD)	-4	0,2%
Total	-41	0,5%

SUPPRESSIONS DANS LES SCN

Service	ETP au 31/12/2025	Objectif au 31/12/2026
SCN AN MONDE DU TRAVAIL	23,1	0
SCN AN OUTRE MER	38,8	-1
SCN ARCHIVES NATIONALES	463,7	-3
SCN C2RMF	148,2	-1
SCN COMPIEGNE	111,9	-2
SCN DRASSM	34,1	0
SCN ECOUEN	61,1	-1
SCN LRMH	28,6	0
SCN MALMAISON	62,6	0
SCN MAN	76,1	1
SCN MPP	50,2	0
SCN MUSEE CLUNY	75,4	-1
SCN MUSEE MAGNIN	15,4	-1
SCN MUSEE PREHISTOIRE	44,9	0
SCN MUSEES DU XXEME SIECLE	46,7	1
SCN PAU	70,1	-1
SCN PLANS-RELIEFS	7,9	0
SCN PORT ROYAL	8,5	0
SCN MUSEE CLEMENCEAU	6	0
Total	1373,2	-9

SUPPRESSION DANS LES OPERATEURS

P131	AFR - Académie de France à Rome	-
P131	Chaillot – Théâtre national de la Danse	- 2
P131	CNAP - Centre national des arts plastiques	-
P131	CND - Centre national de la danse	- 2
P131	Comédie Française	- 4
P131	Ensemble intercontemporain	-
P131	EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique	- 4
P131	EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande	- 1
P131	Manufactures nationales, Mobilier-Sèvres	- 1
P131	Opéra comique	- 2
P131	TNC - Théâtre national de la Colline	- 1
P131	TNO - Théâtre national de l'Odéon	- 2
P131	TNS - Théâtre national de Strasbourg	- 2
P175	CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine	-
P175	CMN - Centre des monuments nationaux	- 8
P175	CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - George	- 12
P175	EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly	- 2
P175	EPMSM - Etablissement public du Mont-Saint-Michel	-
P175	EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée	-
P175	EPRNDP - Etablissement public chargé de la conservati	- 2
P175	EPV - Etablissement public du musée et du domaine n	- 6
P175	Etablissement public du château de Fontainebleau	-
P175	INRAP - Institut national de recherches archéologiques	- 12

P175	MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la M	-
P175	Musée des arts décoratifs	- 2
P175	Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	-
P175	Musée du Louvre	- 10
P175	Musée Guimet	-
P175	Musée Henner-Moreau	-
P175	Musée Picasso	-
P175	Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	- 4
P224	OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immob	- 1
P334	BnF - Bibliothèque nationale de France	- 14
P334	BPI - Bibliothèque publique d'information	- 1
P334	Cinémathèque française	- 1
P334	CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée	- 3
P334	CNL - Centre national du livre	-
P334	CNM - Centre national de la musique	- 1
P361	CNAC - Centre national des arts du cirque	-
P361	CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramat	-
P361	CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de mu	- 1
P361	CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de mu	- 1
P361	Ecole du Louvre	-
P361	Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d	- 6
P361	Ecoles d'art en Région	-
P361	ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	- 1
P361	ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	- 1
P361	ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industri	-
P361	ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'i	-
P361	INP - Institut national du patrimoine	-
P361	Universcience	- 15
P361	Pass Culture	- 2

Il s'agit d'une filouterie technocratique puisque ces « objectifs schéma d'emplois 2026 » sont calculés sur des effectifs au 31/12 de l'année précédente, donc largement incomplets à cette période de l'année.

Les suppressions de postes réelles vont avoir des conséquences bien plus lourdes pour de nombreux services du ministère : Fermeture de services, aggravation des conditions de travail, dégradation du service rendu aux usagers...

L'INTERSYNDICALE DÉNONCE CE JEU DE DUPE. NOUS RÉCLAMONS LES DONNÉES DÉTAILLÉES SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES DES PLAFONDS D'EMPLOIS ET DES EFFECTIFS (PAS UNIQUEMENT LES ETP OU ETPT), PAR SERVICE ET PAR ÉTABLISSEMENT.

L'INTERSYNDICALE DEMANDE L'ARRÊT IMMÉDIAT DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS AU MINISTÈRE DE LA CULTURE.

Paris le 17 avril 2026